

OFFRE PRIX FIXE GAZ DE BORDEAUX

Fiche descriptive de l'offre à prix fixe de Gaz de Bordeaux

BE MOVE

Vos avantages

20% de réduction sur le prix du kWh HT*

Prix fixe pendant 36 mois (durée du contrat)

Service client 100% basé à Bordeaux

Des équipes expertes qui s'occupent de vous et de tout

Souscription rapide en moins de 5 min

Offre sans engagement et sans frais



INCLUS
DANS
VOTRE OFFRE



L'ACCES A NOTRE SERVICE CLIENT

Conseillers dédiés et experts en énergie
Prise en charge téléphonique du lundi au vendredi de 08h15 à 20h30 et le samedi de 9h à 19h
Service client par téléphone, mail, chat, réseaux sociaux



VOTRE ESPACE CLIENT : GRATUIT ET SECURISE

Réalisez toutes vos démarches
Paiement en ligne
gestion des consommations
Relève de compteur
Consultation des factures



VOTRE CADEAU DE BIENVENUE

Une KdoBox offerte pour toute nouvelle souscription pour vous faire découvrir nos spécialités bordelaises.



GARANTIE SANS COUPURE

Rejoignez-nous sans risque !



VOUS ÊTES LIBRE DE CHANGER, SANS FRAIS

Mais vous allez rester ;-)



ON S'OCCUPE DE VOUS ET DE TOUT

Détendez-vous !



NOTRE SERVICE CLIENT EST À BORDEAUX

Et nos clients, partout en France !



NOUS SOMMES CENTENAIRES

Depuis 1875, on sait faire !

GRILLE TARIFAIRE GAZ

Offre prix marché fixe 3 ans

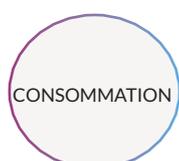
GAZ							
TARIF	ABONNEMENT MENSUEL (€)		PRIX DU kWh (en €/kWh)				
			Tarifs réglementés Engie MARS 2021		Offre Gaz de Bordeaux		
	HT	TTC***	HT	TTC	HT	TTC***	
< à 6 000 kWh/an	7,22	8,62	0,0597	0,0818	0,0478	0,0674	
> à 6 000 kWh /an	ZONE 1	16,86	21,26	0,0391	0,0570	0,0313	0,0477
	ZONE 2			0,0397	0,0578	0,0318	0,0482
	ZONE 3			0,0403	0,0585	0,0322	0,0488
	ZONE 4			0,0409	0,0592	0,0327	0,0494
	ZONE 5			0,0415	0,0599	0,0332	0,0500
	ZONE 6			0,0421	0,0606	0,0337	0,0505

% de remise / TRV de mars 21
-20%
-20%
-20%
-20%
-20%
-20%

Votre tarif comprend :



Dépend du niveau de consommation et de la zone géographique
***Le prix TTC inclut la CTA et la TVA à 5.5%



La consommation est mesurée en kWh
***Le prix TTC inclut la TICGN et la TVA à 20%



En plus de la TVA, s'ajoutent la CTA qui s'appliquent sur l'abonnement (TVA à 5.5%) et la TICGN sur le prix du kWh (TVA à 20%)

	CTA en €/HT/mois	CTA en €/TTC/mois (TVA 5,5%)
< à 6 000 kWh/an	0,952	1,00
> à 6 000 kWh/an	3,294	3,48

	TICGN en €/HT/kWh	TICGN en €/TTC/kWh (TVA 20%)
	0,00843	0,0101

DURÉE DU CONTRAT (arts. 4.3 et 8 des conditions générales de vent)	Le contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter de sa date de prise d'effet, sous réserve des dispositions de l'article 9.
DÉLAI PRÉVISIONNEL DE FOURNITURE DU GAZ NATUREL (art. 2.3 des conditions générales de vente)	Sauf si le point de consommation est déjà alimenté en gaz, le délai prévisionnel de fourniture est, au maximum, de cinq jours ouvrés à compter de la date de demande de rendez-vous pour mise à disposition du gaz formulée par le fournisseur auprès du GRD (selon conditions standards de livraison et catalogue des prestations du GRD). L'installation du client doit, au préalable être raccordée au réseau public de distribution de gaz naturel.
FACTURATION ET MODES DE PAIEMENT (arts. 5 et 6 des conditions générales de vente)	Selon le tarif choisi par le client, une facture est émise tous les 3 mois (à partir de 6000 kWh/an) ou tous les 6 mois (jusqu'à 6000 kWh/an), sauf si le client opte pour la mensualisation de ses paiements (dans ce cas, une facture de régularisation annuelle est émise par Gaz de Bordeaux). La plupart des moyens de paiement courants sont acceptés par Gaz de Bordeaux (prélèvement, virement, carte bancaire, espèces, etc.). Le délai de paiement est de 15 jours, au plus tard, après l'émission de la facture.
INTERRUPTION DE LA LIVRAISON POUR NON PAIEMENT (art. 6.4 des conditions générales de vente)	En l'absence de paiement intégral, dans les délais prévus, des sommes facturées, Gaz de Bordeaux peut demander au GRD l'interruption de la livraison de gaz, dans les conditions fixées par le décret n°2008-780 du 13 août 2008 modifié par le décret 2014-724 du 27 février 2014.
RÉSILIATION DU CONTRAT (art. 9 des conditions générales de vente)	Résiliation à l'initiative du client : le client peut résilier le contrat à tout moment, sans frais de résiliation. La résiliation prend effet à la date souhaitée par le client. Toutefois, dans le cas d'une résiliation pour changement de fournisseur de gaz, le client n'est tenu à aucune démarche préalable auprès du fournisseur. Son contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat de fourniture de gaz.

*% de réduction calculé par rapport au prix du kWh du tarif réglementé d'Engie de mars 2021.

**Les prix hors toutes taxes du kWh sont fixes durant les trois années suivants la date de prise d'effet du contrat de fourniture de gaz.
Le prix de l'abonnement mensuel évoluera dans les mêmes termes que celui du tarif réglementé d'Engie publié au Journal officiel.